

Image not found or type unknown



Succession indirecte d'une tante

Par **YVES LESIEUR**, le **27/05/2012** à **22:34**

Bonjour,
ma tante possède une maison et elle n'a pas d'héritier direct
un notaire m'a conseillé d'emprunter le montant des droits de succession,
de prêter cet argent à mon père pour que la maison lui revienne afin qu'il puisse me la donner.
Je voulais savoir s'il existe d'autres solutions pour que cette maison me revienne. Merci de vos
conseils.
Cordialement

Par **edith1034**, le **28/05/2012** à **08:27**

le notaire propose cette solution pour payer moins de frais de succession mais tout dépend
l'estimation du prix de la maison car les barres sont hautes avant de payer le premier euros de
succession

pour tout savoir sur les successions

<http://www.fbis.net/testamentinfo.htm>